

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 7 juillet 2021, a adopté l'ordonnance suivante, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) :

### **Ordonnance accès gratuit au Jardin Botanique – Détenteurs de la carte Passeport MTL (8)**

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 12 juillet 2021

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat